

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES Cotisations santé applicables

Le taux d'appel est mis en place du 01/01/2019 au 31/12/2020.

Taux contractuel

Régime conventionnel CCN011100						
Régime de Sécurité sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation du Participant en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Salarié seul	1,047 %	1,047 %	2,094 %	0,757 %	0,757 %	1,514 %

Extension facultative des membres de la famille du Participant CCN011101						
Régime de Sécurité sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation supplémentaires en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Conjoint	+ 1,87 %	-	+ 1,87 %	+ 1,34 %	-	+ 1,34 %
Par enfant *	+ 0,86 %	-	+ 0,86 %	+ 0,62 %	-	+ 0,62 %

PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale

* Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.

Taux d'appel à effet du 1^{er} janvier 2019

Régime conventionnel CCN011100						
Régime de Sécurité sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation du Participant en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Salarié seul	0,892 %	0,892 %	1,784 %	0,647 %	0,647 %	1,294 %

Extension facultative des membres de la famille du Participant CCN011101						
Régime de Sécurité sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation supplémentaires en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Conjoint	+ 1,59 %	-	+ 1,59 %	+ 1,14 %	-	+ 1,14 %
Par enfant *	+ 0,73 %	-	+ 0,73 %	+ 0,53 %	-	+ 0,53 %

PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale

* Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.